

COMMUNICATION MUNICIPALE N° 21/2024

le 4 juillet 2024

Quai Emile-Louis Roussy – Mise au concours des emplacements de kiosques saisonniers

10.03.02-2407-Comm21-Kiosques-Quai-Roussy.docx

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,

Les trois kiosques saisonniers du quai Emile-Louis Roussy bénéficient d'une autorisation d'exploiter jusqu'à la fin de cette année. La Municipalité a pris la décision de remettre au concours ces trois emplacements pour une période de cinq saisons, soit de 2025 à 2029. A cet effet, elle a élaboré une nouvelle version des prescriptions municipales relatives à l'exploitation de kiosques saisonniers et établi un cahier des charges pour une mise au concours publique. Le délai de dépôt des dossiers est fixé au 30 août prochain.

Les exploitants actuels - qui donnent entière satisfaction - sont invités à participer au nouvel appel d'offres. L'allongement de la durée d'exploitation couverte par la mise au concours a notamment pour but de permettre aux détenteurs de l'autorisation de disposer d'une meilleure visibilité quant à l'amortissement de leurs installations ; les autorisations restant annuelles, la Municipalité conservera cependant en tout temps la faculté de les dénoncer en cas de problème.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

La syndique :

Le secrétaire :



Sandra Pasquier



Pierre-A. Dupertuis

Adopté par la Municipalité : le 2 juillet 2024

